



## Belgian Disability Forum – Plan d'action 2016

### **1. Convention ONU sur les droits des personnes handicapées**

L'objectif du BDF durant l'année 2016 sera d'obtenir le plus de garanties possibles concernant la mise en œuvre de l'UNCRPD par les différents gouvernements de la Belgique fédérale.

#### **a) Diffusion et communication : suivi**

Dès 2014, l'ensemble des acteurs politiques belges ont reçu les recommandations transmises à l'Etat belge par le Comité des droits des personnes handicapées. En 2015, le BDF et le CSNPH ont rencontré la majorité des ministres fédéraux ainsi que deux Présidents d'assemblée représentative<sup>1</sup>.

Au cours de l'année 2016, le BDF veillera à assurer le suivi concret des promesses obtenues au cours des rencontres réalisées en 2015. De même, il continuera à solliciter des rencontres avec les autres ministres et avec les assemblées parlementaires qu'il n'avait pas obtenues en 2015.

Complémentairement, une évaluation sera établie avec les conseils d'avis régionaux sur la conscientisation et le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Comité des droits des personnes handicapées au niveau régional, voire, éventuellement au niveau local.

En fonction des constats réalisés, le BDF prendra contact avec le Mécanisme de suivi – hébergé au Centre interfédéral pour l'égalité des chances - afin d'évaluer les efforts à fournir en terme de communication et de sensibilisation des différents niveaux de pouvoir.

#### **b) Conférence des Etats parties**

Au cours de l'année 2016, le BDF mettra tout en œuvre pour apporter sa contribution à la Conférence des Etats parties à New-York, notamment en participant à la préparation des interventions de la délégation belge.

Le BDF espère aussi recevoir la possibilité de participer à cette conférence, comme cela avait été le cas en 2010, 2011, 2013, 2014 et 2015. En effet, au-delà du contenu des débats qui s'y tiennent, la Conférence des Etats parties est aussi l'occasion de rencontrer des personnes ressources et, surtout, les membres du Comité des experts de l'ONU. Une demande de prise en charge des frais sera a été adressée dès le début de l'année<sup>2</sup> à Madame la Secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées.

<sup>1</sup> Cf. Rapport d'activité du BDF 2015, Titre 2

<sup>2</sup> Cela a été fait le 12 janvier 2016



### **c) Rapport alternatif de l'EDF**

Le BDF continuera à s'impliquer au mieux dans le suivi des recommandations faites par le Comité des droits des personnes handicapées à l'Union européenne. Il le fera, notamment, au travers de la participation de Gisèle Marlière aux réunions du groupe de travail ONU de l'EDF.

### **d) Partage de compétence**

En fonction des opportunités ou des demandes, le CA du BDF répondra positivement aux demandes qui lui seront faites en matière d'explication du processus participatif qu'il a mis en place en vue de rédiger son rapport alternatif.

## **2. Autres traités internationaux « Droits de l'homme »**

L'année 2016 sera l'occasion pour le BDF de se positionner par rapport à deux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme : la Charte sociale européenne révisée du Conseil de l'Europe et le Pacte international sur les droits civils et politiques.

### **a) La Charte sociale européenne révisée du Conseil de l'Europe**

Chaque année, la Belgique est amenée à rédiger un rapport sur l'application d'un groupe de dispositions provenant de la Charte sociale européenne révisée. Les articles à prendre en compte pour 2015 étaient les suivants : 1, 9, 10, 15, 18, 20 et 25.

Le BDF a donc coordonné un rapport alternatif sur la mise en œuvre de l'article 15, portant sur le droit des personnes handicapées à l'autonomie, à l'intégration sociale et à la participation à la vie de la communauté, pour la période 2011-2014. Y ont participé : les 18 organisations membres du BDF et les conseils d'avis existant aux niveaux fédéral et fédérés.

Ce rapport alternatif sera finalisé en janvier 2016 et envoyé au Conseil de l'Europe pour le 20/02/2016.

### **b) Le Pacte international sur les droits civils et politiques**

Le respect des obligations imposées aux Etats par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques est contrôlé par le Comité des droits de l'homme qui a mis en œuvre, depuis novembre 2010, une nouvelle procédure d'examen des rapports périodiques intitulée : « Liste des points à traiter avant la rédaction du rapport » (en anglais : 'List of Issues Prior to Reporting' - LOIPR).

Cette procédure optionnelle, adoptée par la Belgique, prévoit que le Comité des droits de l'homme rédige une liste des points à traiter avant que l'Etat soumette son rapport. Cette liste sera adoptée, pour l'Etat belge, lors de la 117<sup>ème</sup> session du Comité (20 juin - 15 juillet 2016) et sera essentiellement basée sur les précédentes observations finales et autres informations à la



disposition du Comité, notamment celles émanant des ONG et ce, environ 3 mois avant la session.

A nouveau, le BDF coordonnera un projet de rapport alternatif sur base des acquis et mise à jour du rapport alternatif UNCRPD et le soumettra à ses membres et aux différents conseils d'avis existant aux niveaux fédéral et fédérés avant de l'envoyer au Comité des droits de l'homme, au plus tard à la mi-mars 2016.

L'objectif sera de parvenir à produire un texte qui sera soutenu par l'ensemble de ces interlocuteurs. L'expérience acquise au cours de ces dernières années a, en effet, montré que les instances de l'ONU portent en haute estime le travail intégrateur réalisé par le BDF. Le résultat concret étant la production de recommandations à la fois fermes et claires à l'égard de l'Etat belge en matière de handicap.

### 3. Liberté de mouvement et accessibilité en Europe

#### **a) European Accessibility Act Directive**

La fin de l'année 2015 a été marquée par la concrétisation d'un dossier attendu depuis longtemps par le mouvement européen des personnes handicapées : la Commission européenne a officialisé son projet de Directive portant création d'un acte législatif européen sur l'accessibilité (*European Accessibility Act Directive*)

La société civile a immédiatement été mise à contribution par rapport à ce projet de texte vu qu'une consultation publique d'une durée de 2 mois a été lancée. Elle se terminera le 28 janvier 2016. Etant donné ces délais très serrés, le BDF a mis en œuvre une consultation, hélas trop rapide, de ses organisations membres et des conseils d'avis de manière à pouvoir transmettre, dans les temps, à l'EDF le point de vue du BDF sur ce projet.

Le BDF répondra également à cette consultation de manière directe.

Le BDF restera, évidemment très attentif aux développements de ce dossier dans les mois à venir. C'est à ce titre qu'il a décidé de faire de celui-ci l'un des thèmes de la partie informative de son Assemblée générale du 25 février 2016 en invitant Marie Denninghaus, collaboratrice de l'EDF en charge de l'accessibilité à l'éclairer sur le contenu et, surtout, sur le parcours à venir de ce projet de directive.

#### **b) European Disability Card**

2015 restera également l'année du démarrage concret du travail visant la mise en œuvre de l'InclEUusive Card. Conformément à la promesse faite par la Commissaire Marianne Thyssen, lors de l'audience qu'elle a accordée en 2015



à l'EDF et au BDF<sup>3</sup>, la Commission a en effet lancé un appel d'offre pour la préparation de la mise en œuvre de cette carte.

Finalement, ce sont 8 pays, dont la Belgique, qui ont obtenu une aide au financement de cette première étape. Les contrats ayant été signés en toute fin décembre 2015, la phase d'opérationnalisation du projet est donc maintenant commencée.

Le BDF continuera, évidemment, à assurer un suivi serré de l'évolution de ce dossier qui, rappelons-le, doit son origine aux échanges tenus lors de l'Assemblée générale 2009 du BDF et à 6 années de discussions et de négociations menées par les membres de son Conseil d'administration avec de nombreux partenaires belges et européens. Rappelons, entre autres que l'EDF avait délégué à Pierre Gyselinck, le soin de le représenter au sein du Groupe de haut niveau constitué, en 2013, par la Commission européenne pour préparer le projet.

L'espoir est d'obtenir la matérialisation de la carte dans le courant de l'année 2017.

### **c) Coordination du jury belge d'Access.City Award**

Au cours de l'année 2015, le BDF a fini par devoir accepter de continuer à assurer la coordination du jury belge d'Access City Award. Il l'a fait à condition de voir une réelle amélioration au niveau du processus d'établissement du jury et au niveau du calendrier d'évaluation.

Il est clair que le BDF considère que ce prix ne constitue plus une priorité importante pour lui, mais qu'à partir du moment où l'EDF apparaît comme coorganisateur de celui-ci, il est de son devoir de remplir son office.

Si les demandes qu'il a largement explicitées à la Commission européenne sont respectées, il assurera à nouveau la coordination du jury belge pour 2016. Dans le cas contraire, il se montrera inflexible.

## **4. Accessibilité Internet**

Le BDF sera attentif au dossier de l'accessibilité aux sites Internet des organisations du secteur public. Une clarification sera, en effet, nécessaire de la part de la Commission européenne qui avait annoncé une directive à ce sujet au cours de l'année 2015.

Etant donné que la directive *Accessibility Act* contient un volet Internet, il est nécessaire qu'une évaluation stricte de la portée des deux projets soit menée et que la Commission apporte des réponses claires aux questions qui se seront fait jour.

<sup>3</sup> Cf. Rapport d'activité 2015 du BDF, titre



## 5. Contacts avec la Commission européenne

Au cours de cette année 2016, le BDF veillera à ce que les contacts qu'il a facilités entre l'EDF et la Commissaire européenne Marianne Thyssen perdurent et continuent à donner lieu à des avancées concrètes. L'attention du BDF restera particulièrement focalisée sur les thèmes suivants :

- la pauvreté et l'exclusion multidimensionnelle des personnes handicapées
- le projet de directive transversal en application de l'article 19 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
- l'accessibilité matérielle et financière mais aussi la qualité des biens et services, ainsi que les conséquences du mouvement de libéralisation sur ces biens et services
- le développement des projets financés par les Fonds structurels sous l'angle du handicap
- la mobilité des personnes handicapées : *Accessibility Act* et *European Disability Card*<sup>4</sup>

## 6. Stratégie européenne du handicap : évaluation à mi-parcours

En ce début d'année 2016, la Commission européenne a initié une évaluation à mi-parcours de sa Stratégie européenne du handicap. Cette évaluation en ligne se clôturera le 18/03/2016.

Le BDF participera à cette évaluation à deux niveaux :

1. En tant que membre, le BDF apportera ses réflexions à l'évaluation que planifie l'EDF
2. Le BDF répondra directement à l'enquête on-line de la Commission européenne. Il invitera, également, ses membres à y répondre

Afin de préparer au mieux ses réponses, le BDF profitera de la partie informative de son assemblée générale du 25/02/2016 pour inviter Simona Giarratano, collaboratrice de l'EDF pour qu'elle présente les acquis de la stratégie au cours de la période 2010-2015 ainsi que les grandes lignes de ce que le mouvement européen des personnes handicapées est en droit d'attendre pour les 5 années suivantes.

---

<sup>4</sup> cf. titre 3



## 7. Standardisation

Le dossier standardisation est un dossier très important pour les personnes handicapées. Important, en effet, car le « soft law » qu'il constitue permet d'obtenir des avancées utiles dans des domaines dans lesquels l'Union européenne est incapable ou tarde à avancer au niveau réglementaire.

La standardisation est toutefois aussi un domaine très particulier. Le BDF avait commencé un travail de fonds au cours des années 2008 à 2011 mais il n'a pu maintenir son investissement au cours des années suivantes.

En 2015, le BDF souhaitait pouvoir recommencer à investir de son temps au suivi des dossiers de standardisation. Cela n'a pas été possible vu la charge globale de travail. Le Conseil d'administration souhaite pouvoir s'y atteler à nouveau au cours de l'année 2016.

Il s'agit aussi d'un domaine par rapport auquel le travail nécessitera une approche coordonnée avec les régions. Les conseils d'avis et les organisations membres seront donc sollicités.

## 8. Design for all

Le dossier Design for all devrait également faire son retour dans les préoccupations principales du BDF. L'intérêt de ce type d'approche est de diminuer l'impact des barrières que rencontrent les personnes handicapées à tous les étages de leur vie.

Le Conseil d'administration du BDF a chargé son secrétariat d'organiser une table ronde, qui devrait probablement pouvoir se tenir dans le courant du mois de mai, sur le thème du *Design for all*. L'objectif sera d'acquérir une meilleure connaissance de ce qui se fait au niveau mondial en la matière, d'identifier les partenaires potentiels (architectes, designers,...) et d'assurer un meilleur positionnement du secteur belge des personnes handicapées à ce niveau.

## 9. Participation aux instances de l'EDF

Au cours de l'année 2016, le BDF continuera, évidemment, à participer assidument aux travaux des instances de l'EDF et d'y défendre les intérêts des personnes handicapées belges.

Le fait que deux membres du BDF soient aussi membres du Conseil d'administration de l'EDF lui donne une capacité d'impulsion intéressante au sein de l'EDF.

L'EDF devrait reprendre, en 2016 une révision de ses statuts afin de les mettre en conformité avec le prescrit de l'UNCRPD. Le BDF saisira l'occasion pour faire entendre sa voix de sorte que l'EDF évolue dans le sens d'un mode de fonctionnement toujours plus démocratique et plus participatif.



Dans le même ordre d'idées, l'EDF a chargé une collaboratrice d'améliorer la communication interne et de stimuler une meilleure implication des Conseils nationaux dans le positionnement de l'EDF. Le BDF souscrit totalement à cette approche et investira le temps nécessaire en ce sens.

## 10. Plateforme des Conseils d'avis

Le travail de coopération entamé au niveau de la « Plateforme des Conseils d'avis » sera poursuivi. Comme au cours de l'année 2015, le dossier des transferts de compétences prévus entre le fédéral et les entités fédérées constituera l'un des centres d'intérêt principaux de la Plateforme.

A ce titre, il est à noter que les changements institutionnels ont impliqué des changements au niveau des compétences des conseils d'avis existants et au niveau des administrations régionales en charge de l'intégration des personnes handicapées. 2016 sera donc l'année de la découverte de nouveaux modes de fonctionnement et donc de leur évaluation.

Les défis seront d'assurer la continuité des paiements et des services de qualité aux personnes mais aussi de faire en sorte que la mobilité naturelle des personnes entre les régions dans le cadre du travail, de l'éducation, des aides, etc. ne soit pas entravée par les conséquences de la 6<sup>ème</sup> Réforme de l'Etat.

Evidemment, le rôle du BDF dans la Plateforme restera de s'assurer que chaque Conseil d'avis dispose de l'information nécessaire pour qu'il joue son rôle par rapport à l'implémentation et au suivi des politiques européennes dans la sphère d'activité qui est la sienne.

Le BDF aura aussi à cœur de veiller à ce que l'ensemble des Conseils d'avis existants soient impliqués dans le suivi de la mise en œuvre de l'UNCRPD.

En ce qui concerne la production de rapports alternatifs par rapport à la mise en œuvre des traités internationaux qui ont une influence concrète sur les droits des personnes handicapées, le BDF continuera à rechercher la collaboration des conseils d'avis fédéral et régionaux : il est apparu clairement que les prises de position communes en la matière étaient particulièrement bien appréciées par les instances de l'ONU.

## 11. Communication

### **a) Utilisation du site Internet**

Au cours de l'année 2015, la communication du BDF vers l'extérieur a repris un tour plus diversifié, avec 10 directo et 1 communiqué de presse.

En 2016, la communication du BDF continuera à s'amplifier.

Le site Internet du BDF est l'outil principal de la communication du BDF. Le Conseil d'administration a décidé de l'adapter pour le rendre plus facile à utiliser avec les interfaces mobiles. Cette adaptation mise en chantier en toute





fin de l'année 2015 se concrétisera au printemps 2016. Le BDF espère que cette évolution satisfera ses membres et permettra au grand public de s'intéresser encore plus au contenu du travail réalisé par le BDF.

Désormais, l'utilisation de la partie *members only* pour l'échange de fichiers et d'informations s'est généralisée à l'ensemble des instances du BDF. Couplée à l'adaptation aux besoins d'Internet mobile, le site du BDF est désormais un outil de travail essentiel pour notre organisation.

## **b) Assemblée générale**

En matière de communication, l'Assemblée générale du BDF restera en 2016 l'autre canal de communication privilégié du BDF. Un volet informatif continuera à être organisé à cette occasion : c'est toujours le moment idéal pour discuter et réfléchir ensemble. Lors de son assemblée du 25/02/2016, le BDF se penchera sur deux thèmes :

- le projet de directive portant création d'un acte européen du handicap
- l'évaluation à mi-parcours du plan handicap de la Commission européenne

Le passé a démontré que cette manière de faire est aussi l'occasion d'identifier des axes d'action novateurs, avec pour meilleur exemple, la carte de mobilité européenne. Le Conseil d'administration souhaite qu'il en soit encore ainsi à l'avenir.

## **12. Conclusion**

Plus que jamais, il est essentiel pour l'action du BDF que les organisations qui en sont membre continuent à alimenter sa réflexion en lui renvoyant toute information sur les réalités de terrain, sur leurs attentes, sur leurs questionnements...